



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITE DE LA RÉDEMPTION

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

Chantal Tremblay, directrice générale de la susdite municipalité

**Aux personnes intéressés par un projet de règlement
modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 7 avril 2025 le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2025-01, modifiant le plan d'urbanisme.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 mai 2025 à 18h30, au bureau municipal de La Rédemption. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 68, rue Soucy, à La Rédemption aux heures normales d'ouverture.

Résumé du projet de règlement

Le but du projet de règlement numéro 2025-01, modifiant le plan d'urbanisme, est de permettre les immeubles d'un maximum de six logements dans l'affectation du sol habitation de faible densité.

Louise Boivin

Directrice générale et greffière trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

**Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h00 heures et 18h00 heures le 24e jour du mois d'avril 2025, à chacun des endroits suivants:
Bureau municipal et site Internet de la municipalité.**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24e jour d'avril 2025.



Louise Boivin

Directrice générale et greffière trésorière adjointe